

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1748

Artikel: Pour prendre au sérieux l'aménagement du territoire : l'enjeu de l'initiative "De l'espace pour l'homme et la nature"
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024437>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour prendre au sérieux l'aménagement du territoire

L'enjeu de l'initiative «De l'espace pour l'homme et la nature»

Jean-Daniel Delley (24 septembre 2007)

La traversée des Etats-Unis d'Amérique, du Canada ou même de la France donne au visiteur helvétique un sentiment d'infini. Alors qu'un trajet en train de Genève à Zurich fait apparaître le territoire suisse comme un puzzle désordonné où l'on distingue mal les espaces dévolus à l'habitat, aux infrastructures, aux activités économiques et à la nature.

Si la Suisse a mal à son territoire, c'est qu'elle ne sait pas en gérer l'aménagement. L'Etat central ne dispose pas de compétences fortes en la matière et les cantons doivent partager les leurs avec les communes. Si bien qu'on ne sait trop qui tient le gouvernail. Ce flottement dans la direction se traduit par un véritable mitage du territoire. Aujourd'hui, 30% des constructions sont situées en-dehors des zones à bâtir. Peut-on encore parler d'aménagement?

Parce que notre pays est densément peuplé, le sol, plus qu'ailleurs, devrait être traité comme une ressource rare. Or nous n'en prenons pas le chemin. Bien au contraire, des mesures d'assouplissement de règles en vigueur sont inscrites à l'agenda.

L'initiative populaire «*De l'espace pour l'homme et la nature*» vient donc à son heure. Longuement mûrie et soutenue par de nombreuses organisations et un comité où siègent notamment des parlementaires de plusieurs partis, elle part d'un constat incontestable. La zone à bâtir non construite représente actuellement 60'000 hectares, soit une superficie suffisante pour abriter 2,5 millions d'habitants supplémentaires. L'initiative propose donc une solution simple: gelons pendant 20 ans cette superficie. Pour affecter de nouveaux terrains à la construction, il faudra

transférer une superficie équivalente de la zone à bâtir en zone non constructible. Cette solution présente l'avantage de la souplesse. Et vingt ans, c'est le temps donné à la Confédération et aux cantons pour promouvoir une utilisation rationnelle du sol, en distinguant mieux territoire constructible, zones naturelles et terres agricoles. Et pour favoriser l'urbanisation à l'intérieur des zones bâties, des friches industrielles et commerciales et des surfaces sous-utilisées.

L'enjeu n'est ni abstrait ni technique. Il concerne l'héritage que nous léguerons aux générations futures: quels paysages, quels espaces de délasserment, quelles possibilités de survie pour la faune et la flore? Le développement durable passe aussi par l'aménagement du territoire.